

COMMUNIQUE DE PRESSE APRES LA PUBLICATION DU RAPPORT DU CGEDD ET LES ANNONCES DE MME E.BORNE

Suite à son dernier Conseil d'Administration, le CRI72 prend acte après la lecture attentive du rapport très complet de la mission du CGEDD de la reconnaissance de l'intensité des nuisances sonores, visuelles et vibratoires que les riverains subissent lors du passage des trains depuis la mise en service de la ligne LGVBPL le 02/07/2017.

Le CRI72 note avec satisfaction que la mission du CGEDD a rapporté toutes les doléances des riverains comme cela n'a jamais été fait auparavant.

Le CRI72 constate le décalage colossal qui existe entre les nuisances supportées et l'indigence des propositions qui sont faites par le gouvernement :

- en limitant volontairement les aides aux maisons proches de la ligne pour un nombre bien insuffisant avec un objectif de diminution de 3 dB A au moins ce qui est **très faible**
- Le budget alloué ne permet de construire que 2450 m de murs antibruit (sur près de 400 kms de bordures de voies) pour une somme de 9 M €, plus 2 M€ pour le reste des riverains qui ne bénéficieront dans le meilleur des cas que de doubles vitrages.
- regrette que le financement proposé fasse appel aux collectivités territoriales, ce qui revient à la formule insupportable de « pollué —payeur ». Ce qui rend ce financement d'autant plus aléatoire, en ne faisant pas appel à Eiffage qui est pourtant responsable.

Le CRI72 rappelle à Mme la ministre des transports, que la France ne respecte pas les directives européennes contre le bruit des trains, et a été rappelée à l'ordre à plusieurs reprises par la Commission Européenne.

Le CRI72 rappelle à EIFFAGE, responsable d'avoir sciemment ignoré le nombre de riverains impactés, qu'ils devront produire les profils en long

réclamés depuis 2 ans, cela permettra de démontrer les manquements lors de la réalisation de cette voie, dont ils sont responsables.

-Le CRI72 rappelle à la SNCF

- * qu'en Allemagne les TGV ne roulent pas à plus de 250 km/h dans les zones peuplées et que même si <u>elle a « payé pour la vitesse</u> » celle-ci empêche de vivre des centaines de riverains la $\underline{\mathbf{L}}$ igne $\underline{\mathbf{G}}$ rand $\underline{\mathbf{V}}$ acarme qui porte bien son nom
- * qu'est écrit noir sur blanc dans le dossier de la mission du CGEDD que la baisse de vitesse de trains apportera immédiatement aux riverains une baisse de près de 5 dbA du bruit le long des voies, ce qui est énorme et **GRATUIT**
- * que la baisse de la vitesse est écologique, car elle diminue la pollution sonore, qu'elle diminue la puissance et donc la consommation d'électricité,

Le CRI72 rappelle à Mme la ministre des transports et à la_SNCF qu'en cette période électorale les députés Européens vont être interpelés et que les riverains en feront appel à la Communauté Economique Européenne pour manquement au bien-être des populations.

Le CRI72 continue le combat qu'il a engagé, comme le font les autres CRIS pour la ligne LGV BPL et TGV réaction citoyenne pour la ligne Paris - Bordeaux :

- la demande d'abrogation de l'arrêté de 1999 a été présentée au Conseil d'Etat au mois de janvier 2019
- les demandes de conditions de réalisation technique des voies sont demandées à EIFFAGE y compris les profils en long
- les recours indemnitaires vont être engagés : 220 dossiers en un mois dans la Sarthe auxquels vont s'ajouter ceux des autres lignes

Me Corinne LEPAGE Le CRI72